

La liora et lous gendarmous

Aôte veïs n'y a mais de cent ans n'y aït un'affaira qu'é arrivà djins una communa de la plana do Forez.

Djins équella communa n'y aït ün hommou qu'erre pas bion vaïllan par travaïllî, o l'amâve bion braconnâ. O l'erre malîn par posâ lous collés et attrapâ les liores et lous lapîns. Lous gendarmous lou cognessiant, bion surou : o l'erre trop fin et eis n'aïant nonquéu pouvu l'attrapâ.

Ûn djor qui rentrâve vés chiz avoués una joïa liora o l'ei avisâ pa ün hommou qui lù voulaït de ma, o erre chasséu et pensâve qu'o lù fezit tort. O modâ tout de siéuta vés lous gendarmous par lous avertî. Iquellous se modèront vés la meisoun do bracogni par trouvâ la liora.

Néutrou hommou lous aït vu vegnî, sa fenna cressâve lio mîa par la fare deurmî. Néutrou bracogni betat la liora sous la mîa que sa fenna continuâve a cressî et o modâit djins lou boué.

Lous gendarnous voulaïarant fouillâ la maison. La fenna repoundjit : "Ji vofe bion mountrâ mous placards touteveïs ji deïe cressî ma mîa, si vous pouïez me remplaçî. Lous gendarnous étant d'accord, n'y on aït ün qui se betat a cressî et l'aôtra avoués la fenna visita touta la meisoun .

Bion surou o trouvat ron et lous gendartnous pas fiers s'on modèront.

Quand néutrou bracogni rentraït et que sa fenna lù racontaïf ci qui erre arrivà, o li demandait :

- Et tchu lous a païï a bèïre
- Bion surou que non
- Portant ün méritave bion de béïre ün cop par avei cressî la liora mais d'una maïtje d'heura.

Antoine Boudol (1911-2001)

(extrait du *Florilège d'histoiettes en franco-provençal* avec l'aimable autorisation de Monsieur B. Boudol, fils de l'auteur)

Le lièvre et les gendarmes

Ou un autre usage des berceaux

Jadis, voici plus de cent ans, l'histoire suivante est survenue dans une commune située dans la plaine du Forez.

Dans cette commune, vivait un homme à qui le travail ne plaisait guère, mais qui braconnaït volontiers. Il n'avait pas son pareil pour poser des collets et capturer des lièvres et des lapins. Bien évidemment, il était connu des gendarmes, mais il se montrait très habile et n'avait pu jusqu'alors être attrapé par ces derniers.

Un jour donc où notre homme rentrait au logis avec un joli lièvre, il fut repéré par un de ses voisins qui lui voulait du mal ; il chassait et pensait que le braconnage lui portait tort. Il se rendit donc chez les gendarmes pour le dénoncer. Ceux-ci se rendirent aussitôt à la maison du braconnier dans le dessein de trouver le lièvre, objet du délit.

Antoine Boudol, *Le lièvre et les gendarmes*, patois de Boisset-les-Montrond.

Mais notre braconnier les avait vu venir. Comme sa femme berçait leur petite fille pour l'endormir, il plaça le lièvre sous l'enfant, et il s'en fut dans les bois.

Sitôt arrivés, les gendarmes entreprirent de fouiller la maison, et la femme leur dit : "Je veux bien vous ouvrir mes placards, mais je, dois aussi bercer ma petite fille. Pourriez-vous me remplacer ?" Les gendarmes acceptèrent et l'un d'eux la remplaça tandis que l'autre, accompagné de la femme, visitait toute la maison. Evidemment, il ne trouva rien et les gendarmes repartirent pas fiers.

Quand notre braconnier rentra chez lui et que sa femme lui eut raconté ce qui était arrivé, il lui demanda :

- Tu ne leur as pas payé à boire ?

- Bien sûr que non !

- Pourtant, l'un méritait bien de boire un coup pour avoir bercé le lièvre pendant plus d'une demi-heure !